

**Avenant n° 1 au procès-verbal, relatif à la mise à disposition de la
CARF par la commune de TENDE des biens affectés aux compétences
« Eau potable » et « Assainissement »**

Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, sise 16 rue Villarey, 06500 à Menton, représentée par son Président, Monsieur Yves JUHEL, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du 11 octobre 2022, et désignée, dans ce qui suit, par « la CARF » ,

Et

La Commune de TENDE, représentée par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, autorisé par délibération du 2022, ci-après désignée par « la Commune ».

EXPOSE.

La commune de TENDE a, suivant les conditions de l'article L.5211-17 du CGCT, donné son accord au transfert à la CARF de ses services de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par délibération n°142/2016 en date du 12 décembre 2016, la CARF a approuvé la prise de compétences « eau potable » et « assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2018.

En application de l'article L.5211-5 renvoyant aux articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » par la Commune à la CARF entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite de la CARF de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de ladite compétence ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des obligations et droits du propriétaire, hormis celui d'aliéner.

La CARF est également substituée à la Commune dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties comportant les précisions suivantes :

- La compétence au titre de laquelle se fait la mise à disposition ;
- La liste des biens et équipements transférés.
- La liste des subventions transférées.
- La liste des emprunts transférés.
- La liste des contrats transférés.

La mise à disposition est retracée comptablement par des opérations d'ordre non-budgétaire. L'actif (les biens et équipements) et le passif (les subventions d'équipement et emprunts), nécessaires à l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement », sont transférés du bilan de la Commune vers celui de la CARF.

Cependant, le procès-verbal signé par les parties le 10 juillet 2018 et ses annexes ne permettent pas à eux seuls de comptabiliser ces opérations de mise à disposition. Les actifs et passifs mentionnés au procès-verbal et ses annexes ne correspondent pas aux soldes comptables inscrits au bilan du compte de gestion 2017 du budget Eau et assainissement de la commune de TENDE.

En conséquence, il convient d'apporter les modifications et compléments suivants au procès-verbal de mise à disposition et ses annexes.

Article 1.

L'article 5 du procès-verbal de transfert « Opérations comptables de transfert » est modifié comme suit :

Rédaction initiale.

La mise à disposition des biens auprès de la CARF ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents sont constatés par des opérations comptables d'ordre non budgétaire dans le budget de la CARF :

- *Mise à disposition des biens et transfert de leurs amortissements (annexe n°1) :*
 - *Pour une valeur brute de 7 557 152 18 € ;*
 - *Un amortissement de 1 201 496,95 € ;*
 - *Une valeur nette comptable de 6 303 116,81 €.*
- *Transfert des subventions (annexe n°2) :*
 - *Pour une valeur brute de 4 291 255,72 €*
 - *Une reprise de subvention de 396 681,76*
- *Transfert des emprunts :*
 - *Capital restant dû de 992 080,17 € (soit 600 229,00 € pour l'eau et 391 851,17 € pour l'assainissement).*
- *Transfert des restes à réaliser pour un montant de :*
 - *1 795 756,00 € en dépenses,*
 - *1 169 128,00 € en recettes,*
 - *Soit un solde de 626 628,00 €.*

Nota : la Commune transfère au minimum un résultat permettant de couvrir le solde de financement des travaux engagés.

Compte tenu du délai relatif à l'arrêté des comptes de la Commune, les opérations comptables relatives aux transferts mentionnés ci-dessus feront l'objet d'avenants au présent procès-verbal dans le courant de l'année 2018.

Nouvelle rédaction.

La mise à disposition des biens auprès de la CARF ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents sont constatés par des opérations comptables d'ordre non budgétaire dans le budget de la CARF :

- **Transfert des biens et de leurs amortissements (cf. annexe n°1 modifiée par le présent avenant) :**
 - Pour une valeur brute de 7 337 133,06 € ;

- Un amortissement de 1 060 784,50 € ;
- Une valeur nette comptable de 6 276 348,56 €
- Transfert des subventions et de leurs reprises au compte de résultat (cf. **annexe n°2 modifiée par le présent avenant**) :
 - Pour une valeur brute de 4 291 255,72 € ;
 - Un amortissement de 396 681,76 € ;
 - Une valeur nette comptable de 3 894 573,96 €.
- Transfert des emprunts (annexe n° 3) :
 - Capital restant dû de 992 080,17 € (soit 600 229,00 € pour l'eau et 391 851,17 € pour l'assainissement).
- Transfert des restes à réaliser par inscription au budget prévisionnel 2018 pour un montant de :
 - 1 795 756,00 € en dépenses,
 - 1 169 128,00 € en recettes,
 - Soit un solde de 626 628,00 €.

La Commune disposait d'un budget annexe unique Eau et assainissement dans lequel étaient retracées globalement toutes les opérations relatives aux compétences « eau potable » et « assainissement ». La CARF dispose de deux budgets annexes afin d'individualiser les opérations relatives à chaque compétence : budget annexe Eau et budget annexe Assainissement.

Les actifs et passifs, inscrits globalement au bilan du budget annexe Eau et assainissement de la Commune, sont individualisés dans chacun des budgets annexes de la CARF.

L'annexe 4, introduite par le présent avenant, détaille cette répartition.

Nota : la Commune transfère au minimum un résultat permettant de couvrir le solde de financement des travaux engagés.

Article 2.

Les autres articles du procès-verbal de transfert sont inchangés et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Menton, le

**Pour la Commune de TENDE ,
Le Maire,**

**Pour la CARF,
Le Président**

Jean-Pierre VASSALLO

Yves JUHEL

Liste des annexes jointes à l'avenant n°1

- Annexe n° 1 modifiée par le présent avenant – Liste et valeurs nettes comptables des biens transférés.
- Annexe n° 2 modifiée par le présent avenant – Liste et valeurs nettes comptables des subventions transférées.
- Annexe n° 3 inchangée – Liste des contrats d'emprunt transférés.
- Annexe n° 4 introduite par le présent avenant – Liste des actifs et passifs repris par la CARF selon la clé de répartition.

Annexe 1 (modifiée par le présent avenant) : Liste et valeurs nettes comptables des biens transférés

Comptes budgétaires de l'exercice - Balance au 30/12/2017	Désignation	N° inventaire	Valeur brute	Amortissements constatés	Valeur nette
2111	Terrains nus	90000152900541	43 941,83		43 941,83
2115	Terrains bâtis	90000152900841	25 000,00		25 000,00
2121	Agencements et aménagements de terrains-terrains nus	90000152901241	4 538,97	1 815,52	2 723,45
2122	Agencements et aménagements de terrains- Autres terrains	90000152901341	32 085,69	7 219,26	24 866,43
2151	Installations complexes spéciales	90000152902141	1 413 361,62	736 014,33	677 347,29
2153	Installations- Réseaux adduction d'eau	90000152902341	131 832,85	37 018,86	94 813,99
2155	Installations- Réseaux assainissement	90000152902441	714 329,91	171 355,07	542 974,84
2158 (reprise du C/2155)	Outilsage industriel	90000152903041	5 936,30	4 842,54	1 093,76
21561	Service distribution eau	90000152902741	66 684,29	50 799,37	15 884,92
21578 (reprise du C/21562)	Service assainissement	90005322690031	27 724,09	25 776,39	1 947,70
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	90000152903341	11 350,99	8 012,38	3 338,61
2182	Autres immobilisations corporelles- Matériel transport	90000152903441	14 902,20	14 902,20	0,00
2183	Autres immobilisations corporelles- Matériel de bureau et matériel informatique	90000152903541	1 961,44	1 961,44	0,00
2184	Autres immobilisations corporelles- Mobilier	90000152903641	1 067,14	1 067,14	0,00
2313	Constructions- en cours	90000152903941	3 755 045,50	0,00	3 755 045,50
2315	Installations, matériel et outillage techniques – En cours	90000152904041	1 087 370,24	0,00	1 087 370,24
TOTAL			7 337 133,06	1 060 784,50	6 276 348,56

Annexe 2 (modifiée par le présent avenant) : Liste et valeurs nettes comptables des subventions transférées

Comptes budgétaires du passif - Balance au 31/12/2017	N° subvention	Désignation	Valeur brute	Amortissements constatés	Valeur nette
1311007 (reprise du 13111)	90005322730031	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – ETAT : agence de l'eau	687 565,59	38 055,32	649 510,27
1311012 (reprise du 13111)	90005322680031	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Région	377 454,68	45 320,11	332 134,57
1311013 (reprise du 13111)	90005322740031	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Département	2 460 539,53	253 562,66	2 206 976,87
13141 (reprise du C/ 1314)	90005322780031	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Communes	600 000,00	0,00	600 000,00
1318 (reprise des comptes 13118 et 1318)	90005322750031 90005322670031	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	165 695,92	59 743,67	105 952,25
TOTAL			4 291 255,72	396 681,76	3 894 573,96

AR Prefecture
1311007
1311012
1311013
1311014
1311015
1311016
1311017
1311018
1311019
1311020
1311021
1311022
1311023
1311024
1311025
1311026
1311027
1311028
1311029
1311030
1311031
1311032
1311033
1311034
1311035
1311036
1311037
1311038
1311039
1311040
1311041
1311042
1311043
1311044
1311045
1311046
1311047
1311048
1311049
1311050
1311051
1311052
1311053
1311054
1311055
1311056
1311057
1311058
1311059
1311060
1311061
1311062
1311063
1311064
1311065
1311066
1311067
1311068
1311069
1311070
1311071
1311072
1311073
1311074
1311075
1311076
1311077
1311078
1311079
1311080
1311081
1311082
1311083
1311084
1311085
1311086
1311087
1311088
1311089
1311090
1311091
1311092
1311093
1311094
1311095
1311096
1311097
1311098
1311099
1311100

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_100-DE

Reçu le 12/10/2022

Publié le 12/10/2022

Annexe n°3 - Liste des contrats d'emprunts transférés

CONTRAT	BANQUE	DATE CONTRAT	DUREE	DATE 1er REMBT	DATE FIN	MONTANT	GRD au 31/12/2017	TAUX	ECHA NCE	DATES ECHA NCE	ANNUITE 2018	
											CAPITAL	INTERETS
67924	CDC	23/08/2017	40 ans	01/10/2018	01/10/2057	600 229,00 €	600 229,00 €	1.5% index livret A	Annuel le	01-oct	15 005,72 €	7 489,41 €
00600465384	CA	30/06/2010	20 ans	17/01/2011	17/01/2030	188 737,00 €	134 351,17 €	3,45%	Annuel le	17-janv	8 364,17 €	4 635,12 €
00600780993	CA	18/06/2013	30 ans	12/10/2013	12/07/2043	300 000,00 €	257 500,00 €	4,77%	Trimest rielle	12/01, 12/04, 12/07, 12/10	10 000,00 €	12 103,88 €

52

Acusé de réception en préfecture
006-240600551-20180419-66-2018-CC
Date de télétransmission : 02/08/2018
Date de réception préfecture : 02/08/2018

Annexe 4 (introduite par le présent avenant) : Liste des actifs et des passifs repris par la CARF selon la clé de répartition

						BUDGET EAU (23203)			BUDGET ASSAINISSEMENT (23204)		
						Biens et équipements transférés			Biens et équipements transférés		
						Comptes cibles M49	Valeur brute	Amortissements	Comptes cibles M49	Valeur brute	Amortissements
Comptes budgétaires de Capital-Banques au 31/12/2017	Libellés	Valeur brute	Amortissements constatés	Valeur nette							
2118	Terrains nus	43 941,83		43 941,83				21711	43 941,83	0,00	
2119	Terrains bâtis	25 000,00		25 000,00				21715	25 000,00		
2120	Agencements et aménagements de terrains- terrains nus	4 538,97	1 815,52	2 723,45	21721 / 28172	0,00	0,00	21721 / 28172	4 538,97	1 815,52	
2121	Agencements et aménagements de terrains- Autres terrains	32 085,69	7 219,26	24 866,43	21728 / 28172	0,00	0,00	21728 / 28172	32 085,69	7 219,26	
2122	Installations complexes spéciales	1 413 361,62	736 014,33	677 347,29	21751 / 28175	422 422,03	266 738,67	21751 / 28175	990 939,59	469 275,66	
2123	Installations- Réseaux adduction d'eau	131 832,85	37 018,86	94 813,99	217531 / 28175	131 832,85	37 018,86				
2152	Installations- Réseaux assainissement	714 329,91	171 355,07	542 974,84				217532 / 28175	714 329,91	171 355,07	
2158 (reprise du C/ 2155)	Outilsage industriel	5 936,30	4 842,54	1 093,76	21758 / 28175	4 569,50	4 569,50	21758 / 28175	1 366,80	273,04	
21561	Service distribution eau	66 684,29	50 799,37	15 884,92	217561 / 28175	66 302,74	50 417,82	217561 / 28175	381,55	381,55	
21578 (reprise du C/ 21562)	Service assainissement	27 724,09	25 776,39	1 947,70	217562 / 28175	295,82	236,64	217562 / 28175	27 428,27	25 539,75	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	11 350,99	8 012,38	3 338,61	21788 / 28178	7 539,76	6 869,08	21788 / 28178	3 811,23	1 143,30	
2182	Autres immobilisations corporelles- Matériel transport	14 902,20	14 902,20	0,00				21782 / 28178	14 902,20	14 902,20	
2183	Autres immobilisations corporelles- Matériel de bureau et matériel informatique	1 961,44	1 961,44	0,00	21783 / 28178	1 961,44	1 961,44				
2184	Autres immobilisations corporelles- Mobilier	1 067,14	1 067,14	0,00	21784 / 28178	1 067,14	1 067,14				
2313	Constructions- en cours	3 755 045,50	0,00	3 755 045,50				2317	3 755 045,50	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques – En cours	1 087 370,24	0,00	1 087 370,24	2317	45 107,67	0,00	2317	1 042 262,57	0,00	
	TOTAL	7 337 133,06	1 060 784,50	6 276 348,56		681 098,95	368 879,15		6 656 034,11	691 905,35	
						Emprunts transférés					
						Compte cible M49	BUDGET EAU (23203)	Compte cible M49	BUDGET ASSAINISSEMENT (23204)		
Banque											
CDC						67924	600 229,00	1641	600 229,00		
CA						600465384	188 737,00	1641	134 351,17		
CA						600780993	300 000,00	1641	257 500,00		
TOTAL						1 088 966,00	992 080,17		600 229,00	391 851,17	

Comptes Budgetaires du Bassin - Balance au 31/12/2017	Libellés	Valeur brute	Amortissements constatés	Valeur nette	Subventions transférées					
					BUDGET EAU (23203)		BUDGET ASSAINISSEMENT (23204)			
					Clé de répartition EAU 9,00 %		Clé de répartition ASSAINISSST 91,00 %			
	Comptes cibles M49	Valeur brute	Amortissements	Comptes cibles M49	Valeur brute	Amortissements				
1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – ETAT : agence de l'eau	687 565,59	38 055,32	649 510,27	13111 / 139111	61 880,90	3 424,98	13111 / 139111	625 684,69	34 630,34
1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – ETAT : autres	377 454,68	45 320,11	332 134,57	1312 / 13912	33 970,92	4 078,81	1312 / 13912	343 483,76	41 241,30
1319	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Région	2 460 539,53	253 562,66	2 206 976,87	1313 / 13913	221 448,56	22 820,64	1313 / 13913	2 239 090,97	230 742,02
1319	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Département	600 000,00	0,00	600 000,00	1314 / 13914	54 000,00	0,00	1314 / 13914	546 000,00	0,00
1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	165 695,92	59 743,67	105 952,25	1318 / 13918	14 912,63	5 376,93	1318 / 13918	150 783,29	54 366,74
TOTAL		4 291 255,72	396 681,76	3 894 573,96		386 213,01	35 701,36		3 905 042,71	360 980,40